

ASSEMBLÉE NATIONALE25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-737

présenté par

M. Bilde, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Jaouen,
Mme Lechanteux, M. Odoul, Mme Parmentier, Mme Pollet et Mme Blanc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant l'ensemble des solutions permettant de simplifier et de financer les conditions d'attribution des aides de l'Etat pour les projets sportifs économies en énergie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'étudier l'ensemble des solutions permettant de simplifier l'attribution des aides de l'Etat pour les projets sportifs économies en énergie.

Les appels à projets dont les délais sont particulièrement courts ne permettent pas aux collectivités territoriales d'y répondre dans de bonnes conditions et aux crédits affectés d'être liquidés correctement.

Le rapport demandé permettrait une réflexion autour des appels à projets et à leurs délais de réponse. Ainsi, des délais minimums pourraient être envisagés pour permettre aux collectivités locales d'obtenir un délai raisonnable de réponse.